



Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)  
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)  
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

Congrès annuel 2015

**Réforme des prestations  
complémentaires à l'AVS/AI:**  
COMMENT CONJUGUER  
LES BESOINS DES PERSONNES  
TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ  
ET LA PRESSION EXERCÉE  
SUR LES BUDGETS PUBLICS

Mercredi 28 octobre 2015  
Haute Ecole spécialisée bernoise,  
Division travail social,  
Hallerstrasse 10, 3012 Berne

La couverture du minimum vital et avec elle la lutte contre la pauvreté des personnes âgées et handicapées constituent une priorité de la politique sociale suisse. En raison des rentes jadis trop basses, la Suisse a créé au milieu des années 1960 un instrument de compensation: les prestations complémentaires (PC) pour les bénéficiaires de rentes AVS et AI. Avec l'introduction du système des trois piliers (1972) et du régime obligatoire du 2<sup>e</sup> pilier (1985), le concept de prévoyance a subi un changement conséquent – les PC restent toutefois nécessaires jusqu'à ce jour. Depuis 2008, elles sont même fortement ancrées dans la Constitution fédérale.

Malgré l'important développement de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, les dépenses liées aux PC ont énormément augmenté: de 2,8 milliards de francs en 2004 à 4,7 milliards de francs en 2014. Aujourd'hui, plus de 300'000 personnes dépendent durablement des PC – cette tendance est également à la hausse. Les cantons et communes financent plus de 70% des dépenses liées aux PC, la Confédération 30%.

Entre-temps, les PC couvrent non seulement le minimum vital à domicile, mais financent également des séjours en institution, avec ou sans soins. Dans le cadre légal du financement des soins et de l'assistance aux personnes dans le besoin, les PC assument le rôle d'une assurance de soins axée sur l'individu.

Au cours des dernières années, plusieurs interventions parlementaires et initiatives des cantons visant une réforme des PC ont été déposées au Parlement fédéral. Les exigences englobent notamment l'augmentation de la couverture des dépenses liées au loyer, la restriction des versements en capital du 2<sup>e</sup> pilier, la suppression des fausses incitations, la prévention de la prise en compte de primes d'assurance-maladie trop élevées et un meilleur pilotage des coûts. Le Conseil fédéral a saisi la balle au bond et devrait lancer, cette année encore, une procédure de consultation relative à ces propositions de réforme.

Toutes ces raisons conduisent à s'interroger sur l'avenir des PC lors d'une journée d'étude nationale: où se situe le système des PC aujourd'hui? Dans quelle direction doit-il évoluer? Où se situe la marge de manœuvre et quand doit-on parler d'une couverture du minimum vital intangible, clairement définie par la Constitution fédérale? Le système des PC se transforme-t-il de plus en plus en une assurance de soins pour la classe moyenne? Comment garantir à l'avenir une existence décente aux personnes âgées et handicapées? Le congrès annuel de l'ASPS offre une plateforme d'échange pour discuter de ces différentes questions.

En collaboration avec:



Fachhochschule Nordwestschweiz  
Hochschule für Soziale Arbeit



Soziale Arbeit



Unterstützt durch die Schweizerische Akademie  
der Geistes- und Sozialwissenschaften  
[www.sagw.ch](http://www.sagw.ch)



Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz  
University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland



Berner  
Fachhochschule

# Programme

(La manifestation bénéficiera d'une traduction simultanée)

**dès 09h00** Accueil des invités, café de bienvenue

**09h30** Accueil et introduction à la thématique

**Jean-Michel Bonvin**, *professeur à l'Université de Genève, président de l'ASPS*

**09h35** Quel est le rôle des PC dans l'Etat social suisse?

Que signifie la couverture du minimum vital hier, aujourd'hui et demain?

**Uwe Koch**, *professeur à la Haute Ecole des sciences appliquées de Zurich, Travail social*

**10h05** Quelles influences s'exercent sur l'évolution des PC?

De multiples facteurs de coûts – peu de freins à la croissance des coûts?

**Carlo Knöpfel**, *professeur à la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest, Travail social*

**10h35** Discussion avec les intervenants/es

---

**10h50** Pause

---

**11h10** Quels sont les besoins des bénéficiaires de PC?

Les personnes concernées face aux divers changements des prestations

**Christiane Jaquet-Berger**, *ex-conseillère nationale PdT, membre du comité de l'Association de défense et de détente des retraités (AVIVO), Lausanne*

**11h40** Quelles sont les attentes des cantons face à la réforme des PC?

Les pouvoirs publics, entre pression budgétaire et responsabilité sociale pour garantir la couverture du minimum vital

**Peter Gomm**, *conseiller d'Etat, président CDAS*

**12h10** Discussion avec les intervenants/es

---

**12h30** Déjeuner

---

## Organisation

**Délai d'inscription:**  
**14 octobre 2015**

Le nombre de participants est limité.  
En cas d'annulation après le délai d'inscription, les frais de participation restent dus.

Frais:

Membres ASPS: CHF 180. –  
Non membres: CHF 230. –  
Etudiants/es: CHF 30. –

Organisatrice:

Association suisse  
de politique sociale ASPS  
Monbijoustrasse 22  
Case postale  
3000 Berne 14  
Tél. 031 326 19 20  
Fax 031 326 19 10  
E-mail: [admin@svsp.ch](mailto:admin@svsp.ch)

Lieu de la manifestation:

Haute Ecole spécialisée bernoise  
Division travail social  
Hallerstrasse 10  
3012 Berne  
[www.bfh.ch](http://www.bfh.ch)

### 13h30 Ateliers

- Atelier 1: Pourquoi 300'000 personnes ne sont-elles pas protégées par le système des trois piliers?
- Atelier 2: Dépendance des soins et PC: facteur de coûts principal?
- Atelier 3: PC: pallier les fausses incitations au lieu de réduire les prestations – est-ce réaliste?
- Atelier 4: PC et handicap: pourquoi 40% des rentiers AI dépendent-ils des PC?

---

### 15h00 Pause

**15h15** Table ronde avec les représentants/es des ateliers: retours des discussions de groupe et échanges

**15h55** Synthèse de la journée  
**Matthias Kuert**, *directeur politique sociale Travail. Suisse, membre du comité de l'ASPS*

**16h10** Mot de la fin  
**Andreas Dummermuth**, *directeur caisse de compensation / office AI Schwyz, vice-président de l'ASPS*

**16h15** Fin du congrès

# Ateliers

## ■ **ATELIER 1: Pourquoi 300'000 personnes ne sont-elles pas protégées par le système des trois piliers? (en allemand, avec traduction simultanée)**

Pro Senectute est la plus grande organisation au service des personnes âgées en Suisse. Son engagement a été décisif pour l'introduction de l'AVS en 1948. Le nombre croissant de personnes percevant des PC et la hausse constante des coûts mettent toutefois aujourd'hui en question le concept de prévoyance. En 2009, Pro Senectute présentait un rapport sur la pauvreté des personnes âgées. Quelles sont les pistes pour garantir la couverture du minimum vital, même sans PC? Et quelles sont les limites à ne pas franchir lors d'une réforme des PC?

*Présentation:* **Kurt Seifert**, responsable du domaine Recherche & Travail de base Pro Senectute Suisse

*Animation:* **Valérie Hugentobler**, membre du comité de l'ASPS

## ■ **ATELIER 2: Dépendance des soins et PC: Facteur de coûts principal? (en allemand)**

L'évolution démographique – associée à une hausse de l'espérance de vie – engendre une hausse du nombre de personnes requérant des soins en Suisse et dépendant des PC. Les PC peuvent-elles assumer sur le long terme le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la réorganisation du financement des soins à partir de 2011? Quels sont les défis liés à la mise en œuvre?

*Présentation:* **Peter Mösch Payot**, professeur à la Haute Ecole de Lucerne, Institut travail social et droit

*Animation:* **Matthias Wächter**, membre du comité de l'ASPS

### ■ **ATELIER 3: PC: pallier les fausses incitations au lieu de réduire les prestations – est-ce réaliste? (en allemand)**

En mai 2015, l'Union patronale suisse (UPS) a présenté une étude de l'économiste Christoph A. Schaltegger de l'Université de Lucerne. Sur cette base, l'UPS a analysé les facteurs de coûts et développé des solutions visant à stabiliser le système des PC. Quelles réflexions ont nourri ces propositions de réforme?

*Présentation:* **Christoph A. Schaltegger**, professeur à l'Université de Lucerne, Faculté des sciences culturelles et sociales

*Animation:* **Andreas Dummermuth**, membre du comité de l'ASPS

### ■ **ATELIER 4: PC et handicap: pourquoi 40 % des rentiers AI dépendent-ils des PC? (en allemand)**

Notre Constitution suisse promet un niveau des rentes AI du 1<sup>er</sup> pilier à même de couvrir le minimum vital. Avec une rente maximale de 2'350 francs, le minimum vital du droit des poursuites est cependant à peine couvert. De plus, de nombreux rentiers AI ne disposent d'aucune ou alors d'une mauvaise protection par le 2<sup>e</sup> pilier, raison pour laquelle de nombreuses personnes handicapées dépendent des PC. L'exclusion du monde du travail et la hausse des frais de loyer contribuent à péjorer encore plus les conditions de vie. Comment garantir une existence digne à ces personnes?

*Présentation:* **Martin Boltshauser**, Responsable service juridique et membre de la Direction, Procap Suisse

*Animation:* **Marie-Thérèse Weber-Gobet**, membre du comité de l'ASPS